



French

MINISTRY OF EDUCATION

Te Tāhuhu o te Mātauranga

NORMES NATIONALES D'APPRENTISSAGE

de la lecture, de l'écriture et des mathématiques

Mon enfant fait-il des
progrès à l'école ?



Que sont les normes nationales d'apprentissage (National Standards) ?

À partir de 2010, toutes les écoles accueillant des enfants en année 1 à 8 (Years 1–8) utiliseront les normes nationales d'apprentissage (National Standards) de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Ces normes ont été développées par le ministère de l'Éducation et des experts en la matière. Les normes décrivent les connaissances en lecture, écriture et mathématiques que les enfants de langue maternelle anglaise doivent avoir acquis en Years 1–8.

Si votre enfant n'est pas de langue maternelle anglaise

Si votre enfant apprend l'anglais depuis peu, l'école peut décider d'utiliser plutôt les English Language Learning Progressions (normes de progression dans l'apprentissage de l'anglais) au cours de ses deux ou trois premières années d'apprentissage.

L'école évaluera les progrès et les résultats de votre enfant par rapport aux normes nationales en lecture, en écriture et en mathématiques. L'école peut par ailleurs évaluer les progrès de votre enfant dans l'apprentissage de l'anglais en tant que langue étrangère sur la base des normes de progression

dans l'apprentissage de l'anglais (English Language Learning Progressions).

Ces dernières décrivent les connaissances en lecture, à l'écrit ainsi qu'en expression et compréhension orale que doivent acquérir les enfants qui apprennent l'anglais. Elles permettent également à l'enseignant de proposer à votre enfant un enseignement adapté pour le soutenir dans son apprentissage de la langue.

Pourquoi ces normes ont-elles été créées ?

Ces normes permettent aux enseignants, à votre enfant et à vous-même d'avoir une idée précise des progrès de votre enfant en lecture, écriture et mathématiques et de ce qu'il aura à apprendre par la suite.

La maîtrise de la lecture, de l'écriture et des mathématiques apportera à votre enfant les outils et connaissances dont il a besoin maintenant. Avec un niveau équivalent ou supérieur à celui de ces normes pendant ses premières années (1 à 8), votre enfant sera sur la bonne voie pour obtenir un diplôme honorable à la fin du lycée – NCEA niveau 2 ou équivalent.

Les normes d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques permettent aux enseignants :

- de planifier et d'enseigner à votre enfant les connaissances dont il a besoin en lecture, écriture et mathématiques à travers l'ensemble du programme
- d'évaluer le travail et les progrès de votre enfant
- d'établir les prochaines étapes et objectifs d'apprentissage avec votre enfant et vous-même
- de vous présenter au moins deux fois par an un rapport détaillé des progrès et des connaissances acquises par votre enfant, en se basant sur ces normes.

Existe-t-il un seul et unique examen national ?

Non.

Comment l'enseignant définit-il le niveau d'apprentissage de votre enfant ?

L'enseignant pourra utiliser différents moyens pour évaluer le niveau d'apprentissage de votre enfant en lecture, écriture et mathématiques. Il pourra notamment :

- utiliser les tests et examens officiels
- observer le travail de votre enfant en classe
- discuter avec votre enfant de ses connaissances
- demander à votre enfant d'évaluer son propre travail et à tous les enfants d'évaluer le travail des autres.

Certains enfants ont besoin de davantage de temps et de soutien pour atteindre le niveau exigé par les normes. L'enseignant travaillera avec votre enfant et vous-même pour l'aider à atteindre ces prochains objectifs d'apprentissage.



Travailler en collaboration avec l'enseignant de votre enfant

Votre rôle dans l'apprentissage de votre enfant est important.

Avoir de bonnes relations avec son enseignant, bien comprendre les résultats scolaires de votre enfant et travailler ensemble pour accompagner votre enfant dans son apprentissage l'aideront à faire de son mieux.

Questions que vous pouvez poser à l'enseignant de votre enfant

- Quels sont les résultats de mon enfant ?
- Quels sont ses points forts ?
- Dans quels domaines a-t-il besoin d'aide ?
- Que va-t-il apprendre par la suite ?
- Qu'avez-vous besoin de savoir sur mon enfant pour l'aider en classe ?
- Quel soutien l'école peut-elle apporter à mon enfant ?
- Que puis-je faire pour aider mon enfant à étudier à la maison ?
- Quel est le meilleur moyen de suivre le travail scolaire de mon enfant ?

Vous souhaitez en savoir plus sur les National Standards et les bulletins scolaires ?

- Discutez avec les enseignants de votre enfant
- Visitez le site Web du ministère de l'Éducation destiné aux parents et cliquez sur le lien National Standards – **www.minedu.govt.nz/Parents**
Vous trouverez également sur le site des informations concernant :
 - l'apprentissage de l'anglais en tant que deuxième langue
 - les enfants présentant des difficultés d'apprentissage
- Consultez les normes – **www.nzcurriculum.tki.org.nz/National-Standards**



Copies of this leaflet (item number 700087) are free to order from **www.thechair.minedu.govt.nz** or by email: **orders@thechair.minedu.govt.nz**

The leaflet is also available in: Afrikaans (700091), Arabic (700090), Chinese (700088), Cook Islands Māori (700089), Dari (700086), English (700012), Hindi (700084), Korean (700085), Niue (700094), Samoan (700082), Somali (700083), Tagalog (700081), Thai (700095), Tokelau (700092), Tongan (700093).